

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024/2025

### Marche à suivre :

1. Merci de compléter en ligne l'intégralité du dossier. Des choix prédéfinis vous sont proposés sur certaines lignes :
  - Case à cocher
  - Liste déroulante....
2. Imprimer le dossier
3. Le dossier complété ainsi que les pièces demandées ci-dessous, sont à remettre sous format papier au secrétariat de la scolarité :
  - du lundi 3 juin au lundi 24 juin 2023 : le mardi de 13:30 à 16:30 ou le jeudi de 8:00 à 13:00
  - du jeudi 4 juillet au vendredi 19 juillet 2023 de 8:00 à 12:00
  - à compter du lundi 19 août 2023 de 8:00 à 12:00

### LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

#### Documents à fournir au plus tard le jour de la rentrée :

- Copies des notes obtenues au baccalauréat
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport...)
- Copie de l'extrait du livret de famille définissant l'autorité parentale (parents et enfant concerné) ou acte de naissance
- Attestation de responsabilité civile comportant les mentions obligatoires : scolaire, extrascolaire ou parascolaire pour l'année scolaire 2024-2025 à remettre le jour de rentrée.

**DTS IMRT** : Attestation de vaccination remplie à télécharger [ici](#)

**BTS ABM** : Attestation de vaccination remplie à télécharger [ici](#)

#### Rappel pour les classes préparatoires :

Ces étudiants devront obligatoirement s'inscrire à l'université partenaire de la formation et acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)



Lycée d'enseignement général et technologique

# LA MARTINIÈRE DUCHÈRE

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr [www.martiniere-duchere.fr](http://www.martiniere-duchere.fr)

**Année scolaire 2024/2025**

## DOSSIER

*Les champs encadrés de rouge sont obligatoires*

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**FORMATION :**

**ANNEE :**

## LANGUE VIVANTE B

- **Obligatoire** pour les formations BTS CI ; BTS SAM ; CPGE ECT
- **Facultative** pour les autres formations : son choix ne peut se faire qu'à l'inscription et entraîne un engagement sur les 2 années
- **Impossible** pour les formations de DCG et de CPGE - TB

Langue vivante A : .

Langue vivante B : .

## STATUT

Régime souhaité :

*Pour la restauration, voir plus loin les différentes possibilités.*

Hébergement demandé :

*Le CROUS de Lyon permet aux étudiants du lycée La Martinière Duchère de profiter prioritairement de logements étudiants à proximité immédiate du lycée.*

Motivations de la demande d'hébergement

*S'adresser à la vie scolaire pour tout renseignement à l'adresse :  
internat.0690038s@ac-lyon.fr*

## IDENTITE ETUDIANT

NOM :

Prénom :

Genre :

Né(e) le : à :

Code postal :

Pays (si étranger)

Nationalité :

INE :

*11 caractères (9 chiffres puis 2 lettres) indiqués sur le relevé de notes du Bac et sur les bulletins scolaires*

Adresse postale du logement de l'étudiant

Code postal :

Ville :

Tél. portable :

*Tous les changements de coordonnées durant la formation sont à signaler au plus vite à [scolarite.0690038s@ac-lyon.fr](mailto:scolarite.0690038s@ac-lyon.fr)*

Courriel :

## FORMATION PRÉCÉDENTE EN 2023-2024

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : .

Ville :

Pays :

Classe : .

Redoublant :

## PASS'REGION

Pass'Région carte numéro

*Le Pass'Région est nécessaire pour entrer au lycée. Si vous n'en disposez pas, vous devez le commander sans délai et vous le faire livrer à votre domicile.*

Demande à faire sur l'espace bénéficiaire :

<https://jeunes.auvergnhonealpes.fr/206-commande.htm>

**RESPONSABLE LEGAL 1** *Les étudiants majeurs doivent indiquer leur nom*

Nom : .

Prénom(s) : .

Lien de parenté :

Adresse :

.

.

Code postal : .

Ville : .

Pays : .

Tél. domicile : .

Tél. portable : .

Tél. travail : .

Courriel : .

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège public :

Nombre d'enfants à charge :

Profession :

Né(e) le :

à

**RESPONSABLE LEGAL 2**

Nom : .

Prénom(s) : .

Lien de parenté :

Adresse :

.

.

Code postal : .

Ville : .

Pays : .

Tél. domicile : .

Tél. portable : .

Tél. travail : .

Courriel : .

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège public :

Nombre d'enfants à charge :

Profession :

Né(e) le :

à

**Responsable légal qui paie les frais scolaires :**

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance : . à

Profession :

**Responsable légal qui perçoit les aides :**

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance : . à

Profession :



Lycée d'enseignement général et technologique

**LA MARTINIÈRE DUCHÈRE**

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr [www.martiniere-duchere.fr](http://www.martiniere-duchere.fr)

**Année scolaire 2024/2025**

## **INTERNAT / DEMI-PENSION**

L'inscription à la demi-pension et/ou à l'internat nécessite obligatoirement

### **A - Charger sa carte personnelle :**

En s'acquittant d'un chèque de **45 euros** libellé à l'ordre de :

*Agent comptable du Lycée La Martinière Duchère*

et en indiquant au dos du chèque le nom et le prénom de l'étudiant.

La somme indiquée sert à charger la carte pour les premiers repas au ticket.

### **B - Choisir un forfait de repas si besoin :**

*Tarifs votés au conseil d'administration et en vigueur du 02/09/2024 au 20/12/2024*

#### **Demi-pension au ticket**

#### **Demi-pension au forfait**

### **ATTENTION**

Le forfait choisi ci-dessous ne prendra effet qu'à **compter du 23 septembre 2024**.

Jusqu'au 20 septembre 2024 la demi-pension se fait uniquement au ticket.

Les jours choisis seront à préciser à l'intendance une fois l'emploi du temps définitif connu.

### **C - Choisir une formule interne étudiant si besoin :**

Formule interne étudiant de CPGE / BTS / DCG

Interne externé = prendre ses trois repas au lycée sans y loger

*Tarifs votés au conseil d'administration et en vigueur du 01/09/2024 au 20/12/2024*



Lycée d'enseignement général et technologique

**LA MARTINIÈRE DUCHÈRE**

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr [www.martiniere-duchere.fr](http://www.martiniere-duchere.fr)

## **INFORMATIONS FINANCIERES - IBAN ou RIB**

**La fourniture d'un RIB original de l'année 2024 est indispensable** pour procéder aux divers remboursements des étudiants et au versement de certaines bourses

- **Pour les étudiants mineurs**, vous devez fournir l'IBAN ou RIB du responsable légal 1 ou 2 **déclaré dans ce dossier - fiche responsables**
- **Pour les étudiants majeurs**, vous pouvez soit fournir l'IBAN ou RIB du responsable légal 1 ou du responsable 2, soit fournir votre propre IBAN ou RIB

***Si vous fournissez le RIB d'un étudiant mineur, vous devez remplir l'autorisation parentale qui suit.***

**MERCI DE RENDRE CE DOCUMENT AVEC**  
**LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE RÉCENT**  
**COLLÉ ICI**

*Les coordonnées bancaires fournies ne sont valables que pour l'année scolaire 2024 - 2025.*



Lycée d'enseignement général et technologique

**LA MARTINIÈRE DUCHÈRE**

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr [www.martiniere-duchere.fr](http://www.martiniere-duchere.fr)

## **AUTORISATION PARENTALE SI L'ÉLÈVE EST MINEUR(E)**

*valable seulement pour l'année scolaire 2024 - 2025*

Je soussigné(e), (1)

agissant en qualité de

autorise

nom et prénom de l'élève :

classe :

à percevoir le montant de sa bourse ou d'un remboursement sur son propre compte bancaire.

Signature

date :

(1) Nom, prénom du père (ou tuteur légal), de la mère (ou tutrice légale)



## FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Le restaurant fonctionne en self-service du lundi au vendredi de 11h30 à 13h20 et de 18h30 à 19h20.

L'accès est possible à toute personne munie d'une carte remise à l'inscription.

L'inscription au restaurant scolaire vaut pour l'année scolaire.

**Tout changement doit être exprimé par courrier avant le début du trimestre concerné et remis à l'intendance Bâtiment A.**

### Principe

Pour commencer la rentrée, la formule au ticket sera choisie par défaut pour l'ensemble des élèves.

#### Pour les formules tickets lycéens ou tickets étudiants :

- ↳ Le compte de la carte repas doit être approvisionné et le solde doit être supérieur au prix du repas.
- ↳ Vous devez **réserver obligatoirement votre repas sur l'ENT du lycée avant 08h00 le jour concerné** :  
Rubrique E-services/Paiement 1/2 pension.
- ↳ **Sans réservation préalable aucun repas ne pourra être fourni.**
- ↳ 1 seul repas sera débité par jour. En cas de crédit insuffisant, l'élève ne pourra pas déjeuner. Il ne pourra en aucun cas lui être délivré de laissez-passer.

#### Pour les formules au forfait ( à choisir avant le 20/09/2024) :

- ↳ Remise du document « choix de la formule » à l'intendance
- ↳ Pas de réservation en ligne des repas
- ↳ Paiement des factures à réception (pour les forfaits un échancier de paiement est possible)
  
- ↳ En cas de perte, vol ou détérioration de sa carte, le titulaire doit s'adresser à l'**Intendance** pour demander le blocage de sa carte (opération gratuite) et/ou son remplacement avec report du solde du compte (**coût 8.00 Euros somme non remboursable** même si la carte est retrouvée).  
L'établissement n'est pas responsable des repas débités au moyen d'une carte perdue ou volée.



## MODALITÉS DE PAIEMENT

Différents modes de paiement vous sont proposés :

- **Par chèque** : libeller votre chèque à l'ordre de **l'Agent comptable du lycée La Martinière Duchère**, indiquer au verso vos nom, prénom et numéro de carte magnétique restaurant, déposer votre chèque sans enveloppe dans la boîte aux lettres grise placée dans le hall d'entrée du bâtiment A avant 10h pour un crédit le jour même.
- **En espèces ou par carte bancaire de 08:00 à 12:00** : présentez-vous au bureau « Hébergement », Bâtiment A, le matin (minimum 30 euros)
- **Par télépaiement via l'ENT du lycée** : Rubrique E-services/Paiement 1/2 pension.

En cas de difficulté financière, les familles peuvent bénéficier d'aides sociales.

Pour formuler une demande d'aide, prendre contact avec Mme ARSAC assistante sociale ([Melanie.Arsac@ac-lyon.fr](mailto:Melanie.Arsac@ac-lyon.fr)).

### Modalités pour le paiement en ligne

1) se connecter sur l'ENT : <https://martiniere-duchere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

2) choisir la rubrique "E-services / Paiement 1/2 pension"

**Espace famille - LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE - LYON**

Connecté sous : Déconnecter

Solde au 28/08/2019 : **29,20 €**

Accueil | Créditer | Opérations financières | Réservation

**Menu principal**

- Créditer un compte pour payer en ligne
- Mes opérations financières
- Je réserve un repas pour réserver - uniquement les élèves au ticket
- Mes informations pour changer le mot de passe
- Historique de connexion

## NOTE D'INFORMATION

### INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2024-2025

*Vu le règlement intérieur de l'établissement,*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)*

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.



Lycée d'enseignement général et technologique

**LA MARTINIÈRE DUCHÈRE**

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr [www.martiniere-duchere.fr](http://www.martiniere-duchere.fr)

**Année scolaire 2024/2025**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

## ENREGISTREMENT DE L'INSCRIPTION

- Je certifie l'**exactitude** des renseignements fournis
- J'atteste **avoir pris connaissance** du **règlement intérieur** et de la **note d'information** relative à la laïcité de ce dossier et m'engage à les **respecter dans leur intégralité**
- J'autorise l'établissement à utiliser mes données à des fins internes et pour traitement numérique

## DOSSIER TERMINÉ ET SIGNÉ

Enregistrez votre dossier

Imprimez l'intégralité de ce document

Date :

### **ATTENTION**

En signant le dossier, vous validez définitivement toutes les informations.

**Signatures**

**Responsable légal**

**Elève**

*Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet d'un traitement destiné au lycée La Martinière Duchère mis en oeuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'Éducation nationale.*

*Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 (cinq) ans.*

*L'accès à vos données personnelles est strictement limité au lycée La Martinière Duchère, aux services de la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes et aux services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à l'attention du délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse : [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr)*

**Calendrier de la rentrée des élèves et étudiants  
2024-2025**

<b>Classes</b>	<b>Installation des internes</b>	<b>Accueil par les professeurs principaux, CPE et équipes pédagogiques</b>	<b>Début des cours (selon l'emploi du temps)</b>
<b>PECT2 - PTB2 - DCG 2 et 3 - IMRT 2 et 3 - 2<sup>èmes</sup> années de STS</b>	<b>Lundi 02/09 à 8H</b>	<b>Lundi 02/09 de 9H à 12H</b>	<b>Mardi 03/09 à 8H</b>
<b>PTB1 - PECT1 - ATS - DCG1 - DECESF</b>	<b>Lundi 02/09 à 13H</b>	<b>Lundi 02/09 de 14H à 17H</b>	
<b>1<sup>ères</sup> années de STS Toutes les sections IMRT 1</b>			
<b>SECONDES</b>	<b>Lundi 02/09 Accueil des familles de 7H à 8H15</b>	<b>Lundi 02/09 De 8H30 à 12H</b>	
<b>PREMIERES STL, ST2S et STMG</b>			
<b>PREMIERES GENERALES</b>	<b>Lundi 02/09 à 13H</b>	<b>Lundi 02/09 de 13h30 à 16h30</b>	
<b>TERMINALES</b>			
<b>En Prévision :</b>			
<b>Journée de l'étudiant le vendredi 5 septembre toutes formations confondues</b>			

**Diffusion**

- PA/CPE/PsyEN
- DDFPT
- Intendant
- Secrétariats
- Enseignants
- Fédération des parents d'élèves (PEEP/FCPE)